

1920/25

N. LeBasseur

Honorable Ph.-Aug. Choquette

Ancien sénateur, juge de la Cour des
Sessions de la Paix, Québec

QUEBEC

1920

260
N. LeBasseur

Honorable H.-Aug. Choquette

Ancien sénateur, juge de la Cour des
Sessions de la Paix, Québec

QUEBEC

1920

1920-25

INTRODUCTION

Fin de janvier dernier, à l'occasion de la retraite de l'Hon. Philippe-Auguste Choquette, du Sénat canadien, pour se consacrer entièrement à l'exercice de la magistrature, je croyais devoir écrire à son sujet un précis biographique.

Ce précis avait une envergure telle, qu'il aurait absorbé toute une page du *Soleil* à qui je l'avais adressé.

Le *Soleil* hésita, avec raison, à imposer à ses lecteurs un article de pareilles dimensions, mais, samedi 14 février, avait l'amabilité d'en publier un excellent résumé.

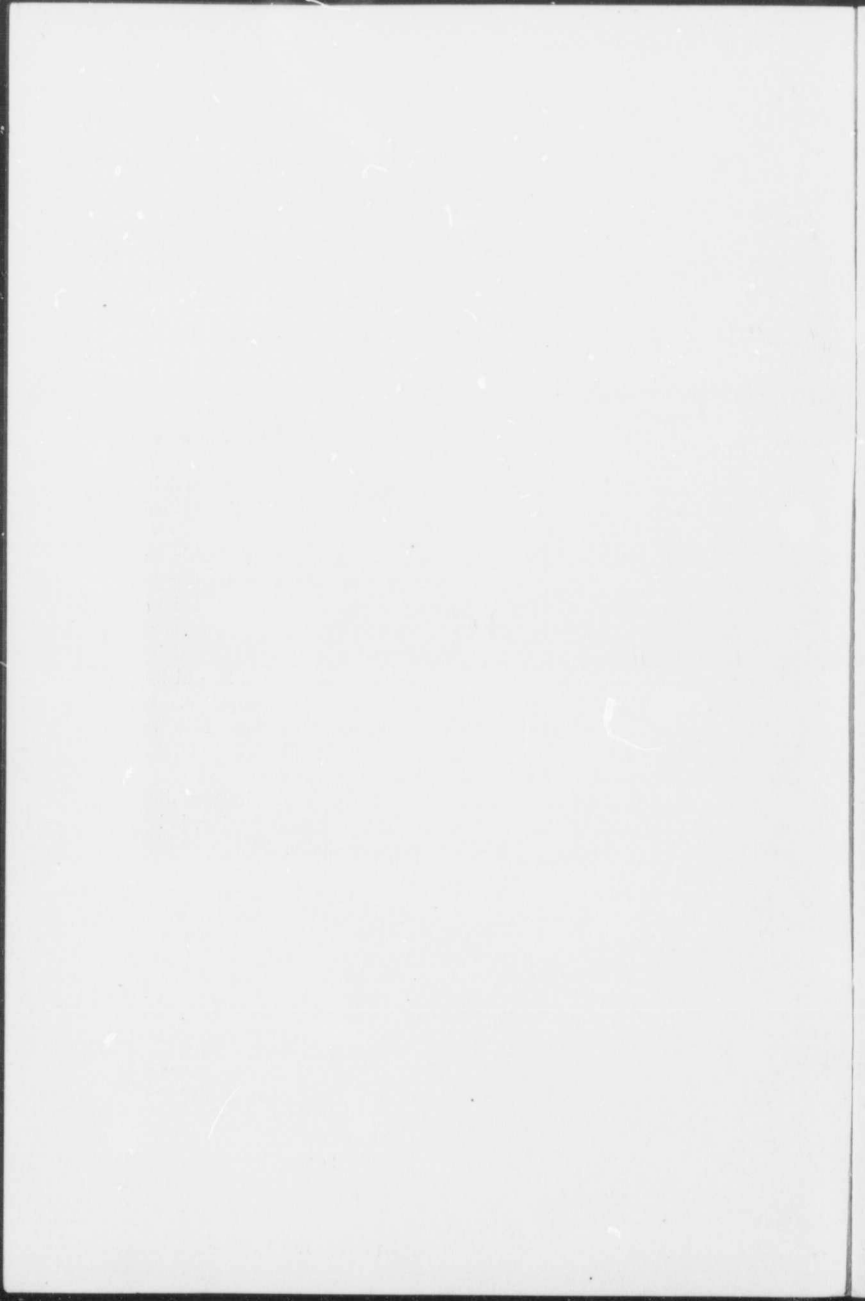
Tout de même, mon manuscrit resta, et, depuis, des amis en ont réclamé la publication sous forme de brochure, au point que je n'ai pas cru devoir refuser plus longtemps de me rendre à leur désir. J'ai complété le travail et le présente aujourd'hui, comme publication intime et nullement destinée à figurer en librairie. Je le traite exclusivement comme un document de famille, qui ira probablement à quelques intimes de l'Hon. juge Choquette. Il n'échappe pas cependant à quelques chapitres de notre histoire politique.

Le tirage en est fort limité.

Avec l'espoir que cet essai biographique conviendra parfaitement à l'Hon. juge Choquette et aux membres de sa famille, je les prie tous et chacun d'agréer mes bons souhaits.

N. L. Vaesum

Québec, 29 février 1920.



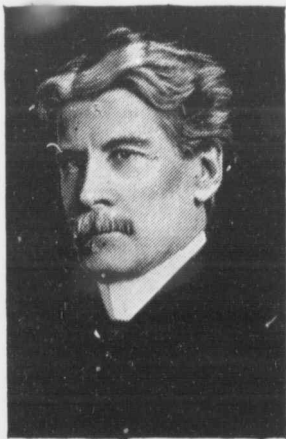
HONORABLE PH.-AUGUSTE CHOQUETTE

Ancien sénateur, juge de la Cour des
Sessions de la Paix, Québec.

La retraite tout récente de l'honorable juge Choquette, comme sénateur, pour ne s'en tenir qu'au poste qu'il occupe dans la magistrature, me fournit l'occasion d'esquisser les principaux traits d'une figure d'un hardi et notable relief dans notre monde politique et social.

Tout à tour homme d'affaires, avocat, député, sénateur, magistrat, mais avant tout invariablement patriote et dévoué aux intérêts de sa race, il a touché, sans en négliger le côté social, à presque toutes les principales sphères de l'activité humaine. M. le juge Choquette m'étant intimement connu depuis au moins quarante-cinq ans, je me crois donc en mesure de pouvoir peindre la physionomie, d'écrire la carrière de ce mien compatriote.

Les ancêtres de M. le juge Choquette étaient originaires d'Amiens, en France. Ce fut en 1643 qu'ils vinrent au Canada et se fixèrent à Varennes, dans le comté de Verchères; mais c'est dans les registres de la paroisse de Belœil que l'on trouve l'acte de naissance de Philippe-Auguste Choquette, issu du mariage de Joseph Choquette, cultivateur, et de Marie-T. Audet, en date du 6 janvier 1854, fête de l'Épiphanie. Ses parents l'envoyèrent au collège de Saint-Hyacinthe, mais, après quelques années d'études, le jeune Choquette, nerveux et actif de tempérament qu'il était, ayant l'amour du travail et l'ambition d'arriver à quelque chose, au lieu d'embrasser immédiatement une profession, se lança dans les affaires. C'est ainsi qu'il fut pen-



A handwritten signature in dark ink, which appears to read "Ph.-Auguste Choquette". The signature is fluid and cursive, written over a light-colored background.

dant trois ans, voyageur pour la maison Louis Côté & Frères, fabricants de chaussures, de Saint-Hyacinthe; en même temps, il remplissait le même service pour la maison Alphonse Racine & Cie, importateurs de nouveautés, de Montréal. C'est à cette époque-là que je le connus. Il fréquentait la maison de mon père et nous confiait son grand désir d'étudier le droit. Les boniments qu'il était obligé de faire à la clientèle, surtout à la campagne, pour placer la marchandise, avaient-ils engendré et développé chez lui le goût et les facultés qu'il a si brillamment manifestés depuis, dans l'art oratoire? Il se sentait, du reste, appelé du côté de la profession légale, et, comme chez le jeune Choquette l'action; d'habitude, suivait de près l'intention, fin d'août 1877, il subissait avec succès les examens obligés pour l'admission à l'étude du droit. Il venait de commencer ses études légales à l'Université-Laval, à Québec, lorsque, fin de novembre 1877, l'honorable (plus tard: sir) Wilfrid Laurier était, pour la première fois, élu député de Québec-Est aux Communes.

En 1880, Choquette admis au barreau, après avoir été l'heureux gagnant d'une médaille d'argent offerte par le marquis de Lorne, alors gouverneur général du Canada, alla tout de suite, sur l'avis de sir François Langelier, son patron et son protecteur, se fixer à Montmagny où il eut comme associé feu M. Charles Pacaud.

Mais, déjà depuis 1878, il était dans la politique active, et, dès son arrivée à Montmagny, y fondait un club de réforme. Bien déterminé à jouer un rôle dans la politique canadienne, dès 1881-82, on le voit faisant la lutte dans Montmagny à l'hon. Philippe Landry, qui vient de mourir, et qui était alors le tout-puissant député du comté. Dans cette élection, Choquette essuya une défaite dont il devait se relever plus tard. Occupations professionnelles, luttes électorales et programme politique ne l'empêchèrent pas cependant d'avoir son roman, une affaire de cœur, et de fonder une famille. Le 29 août 1883, Choquette épousait mademoiselle Marie Bender, fille de M. A. Bender, protonotaire, et petite-fille de sir Etienne-P. Taché.

Il eut été bien difficile d'obtenir d'un tempérament aussi remuant, ardent, toujours en action, en luttes, qu'il ne fût pas du journalisme. Sa collaboration aux journaux libéraux a été jusqu'ici incessante; il ne s'en est pas fait un simple amusement, mais un véritable devoir. Il finit par fonder *La Sentinelle*. Le titre seul du journal indique clairement que Choquette entendait se placer aux avant-postes du parti libéral. *La Sentinelle* se fusionna plus tard avec *L'Union Libérale*, de Québec, et est devenue, depuis quelques années, *Le Courrier de Montmagny* qui s'inspire de la direction de son fondateur. Choquette ne fut pas étranger non plus à la fondation du "*Soir*", publié à Montréal en 1896.

En 1887, Choquette, de nouveau candidat dans Montmagny, remportait, par une forte majorité, la victoire sur le député Landry. Devenu député de Montmagny cette année-là, il y fut successivement réélu en 1891 et aussi en 1896, alors que le parti libéral, avec sir Wilfrid Laurier en tête, montait au pouvoir. Un des plus méritants de cette grande victoire, fut certainement le député de Montmagny qui avait accompagné sir Wilfrid de l'Atlantique au Pacifique et avait pris part à presque toutes les grandes assemblées publiques que le chef avait tenues, de 1890 à 1896, dans tout

le pays. "Les libéraux de Montréal se rappellent fort bien," écrivait en juin 1900 un journaliste de Montréal, "que la campagne électorale de cette année-là débuta par un meeting devenu célèbre, qui fut tenu à notre Parc Sohmer. Or, il arriva qu'à la demande des chefs présents, ce fut M. Choquette qui prononça le discours d'ouverture, de sorte qu'il a été le premier à lancer le cri de bataille dans cette campagne qui fut couronnée du succès que l'on sait. Dans ce discours, notre ami, avec une assurance qui créa une profonde impression, dit que les conservateurs ne conserveraient pas trois comtés dans tout le district de Québec. Et, de fait, il ne leur resta que Montmorency et Dorchester."

Aussi, est-ce un fait connu qu'il aurait pu être ministre en 1896, s'il ne s'était volontairement effacé devant ses aînés dans le parti.

Ce fut une période très mouvementée de la carrière politique du jeune député. Ayant le verbe facile, un ton de voix dominant les foules, l'expression chaleureuse et précise, que ce fût en anglais ou en français, que de fois, dans des harangues énergiques, ne protesta-t-il pas contre les accusations déloyales et les insultes gratuites des francophobes d'Ontario et d'ailleurs, ne revendiqua-t-il pas les droits des Canadiens-français? C'est ainsi que, dès 1889, il demandait au gouvernement fédéral que le surintendant du chemin de fer Intercolonial sût parler les langues française et anglaise. Ça n'était que justice, attendu que l'Intercolonial traverse plus de 500 milles de territoire dont la population est française. Le gouvernement fédéral n'a jamais songé à nommer pour cette raison, dans l'administration de son chemin de fer, un officier possédant les deux langues. Dans combien d'autres services, semblable lacune n'existe-t-elle pas?

Il demanda que les soumissions de toute nature fussent rédigées dans les deux langues. En 1892, nouvelle revendication de M. Choquette au nom de ses compatriotes. Il réclama que tous les Canadiens-français traduits devant les tribunaux de la province d'Ontario, sous une accusation quelconque, eussent, suivant droit et justice, l'avantage de jurys de langue française, tout comme les accusés anglo-saxons devant les tribunaux de la province de Québec ont le droit d'avoir des jurys de leur propre langue. Il y eut à ce sujet une prise de bec entre lui et sir John Thompson qui se déclara hostile à la demande du député de Montmagny.

Depuis 1893, M. Choquette insista toujours, aux Communes ou au Sénat, sur la nécessité absolue qui s'imposait à tout fonctionnaire à la solde de l'administration fédérale, à tous les agents et commissaires du gouvernement fédéral, soit au pays, soit à l'étranger, aux officiers et employés du ministère de la Marine, de la Ferme Modèle Centrale, de la Cour de l'Echiquier, et le reste, de connaître la langue française. Et à preuve qu'en insistant sur ce point il réussit à obtenir gain de cause, qu'il ne suffise de reproduire ici ce que l'*Action Catholique*, en date du 5 mai 1915, disait au sujet d'un procès intenté à deux pilotes, devant la Commission des Accidents Maritimes.

UNE DOUBLE VICTOIRE POUR LE FRANÇAIS

"Les quelques lignes suivantes sont pour démontrer ce que peut la volonté au service d'une cause juste.

"En mai 1914, deux pilotes de la région de Québec, MM. Lachance et Gaudreault, étaient traduits, à Montréal, s. v. p., devant une commission d'enquête pour répondre à une certaine accusation portée contre eux. Les trois commissaires enquêteurs étaient des Anglais ne parlant pas un mot de français. Le président de ce tribunal était M. Lindsay. Le procureur des accusés, M. le sénateur Choquette, protesta contre la composition d'un pareil tribunal, et réclama des juges qui pussent au moins comprendre le français, qui était la langue des accusés et des témoins. Ce fut en vain; la cour passa outre; l'on procéda, et les accusés furent trouvés coupables et furent suspendus de leurs fonctions pour trois mois.

"Ces derniers ne se tinrent pas pour battus. Des démarches faites auprès des autorités, à Ottawa, eurent pour résultat la permission de recommencer l'enquête. Mais le ministre, l'hon. M. Hazen, ne le permit qu'à la condition que l'instruction se ferait devant les mêmes commissaires enquêteurs. Nouvelle protestation de la part de l'avocat des accusés. Alors M. le ministre consentit à leur adjoindre le capitaine Demers.

"La réaudition de la cause fut fixée, cette fois-ci, à Québec. Mais au moment de procéder, à la grande surprise des accusés, M. Lindsay présidait encore cette commission d'enquête. Ce que voyant, leur procureur refusa net de procéder devant un tribunal ainsi composé. Alors le président, M. Lindsay, ajourna la cour et fit rapport en conséquence à Ottawa.

"En face d'une pareille détermination à réclamer des juges parlant le français, l'hon. M. Hazen céda enfin, et nomma M. le capitaine Demers, président du tribunal avec pouvoir de s'adjoindre deux autres commissaires enquêteurs. Ce qu'il fit, en effet, en s'adjoignant les capitaines Lachance et Kœnig.

"L'enquête eut alors lieu; l'on procéda, la cause s'instruisit, et les trois juges de ce nouveau tribunal furent unanimes à renverser le premier jugement. Et nos deux pilotes étaient réintégrés dans leur position.

"On peut dire ici, sans exagération aucune, que cette réhabilitation de nos deux compatriotes est le fruit de la persévérance à réclamer un tribunal comprenant au moins le français.

(Le capt Demers est depuis le président de ce tribunal maritime).

"Cette première victoire fut suivie d'une autre plus importante pour les pilotes. On se rappelle que le même M. Lindsay, qui avait été justement remplacé à la commission d'enquête ci-dessus, précisément parce qu'il ne comprenait pas le français, fut nommé surintendant des pilotes du district de Québec. La nomination de cet Anglais, on en conviendra sans peine, n'eut pas l'heur de plaire à cette corporation composée uniquement de Canadiens-Français. Leur défenseur, M. le sénateur Choquette, porta leur plainte à Ottawa, et protesta contre cette anomalie et cette injustice. On lui promit que justice serait faite.

"La chose prit un peu de temps à venir; mais enfin on tint parole, et, comme on l'a vu par les journaux, Ottawa vient de nommer M. le capi-

taine P.-L. Lachance en remplacement de M. Lindsay, comme surintendant des pilotes. Cette nomination fait autant d'honneur au nouveau titulaire qu'elle rend justice à nos pilotes. Nos félicitations.

"Ces exemples prouvent une fois de plus que ce n'est qu'en les affirmant avec énergie et constance qu'un peuple fait respecter ses droits. Et nous répétons ce que nous avons dit tant de fois: si nos hommes publics, à Ottawa, réclamaient avec ténacité l'emploi du français dans tous les services publics et affirmaient partout nos légitimes revendications, nous aurions plus souvent à enregistrer des victoires comme celles-ci.

A. J."

En 1895, il s'insurgeait hautement contre l'élimination graduelle, par le gouvernement, des sous-ministres canadiens-français des différents ministères d'Ottawa.

Chaque année, durant cette période, et depuis, le député de Montmagny ne cessa de réclamer, avec une vigueur et une énergie que soutenait une argumentation de puissante logique, la nécessité, les avantages, le droit et la justice du bilinguisme au Canada, et au parlement et dans les législatures, et dans les assemblées politiques et dans la presse.

Voilà un ensemble de faits que je cite avec une orgueilleuse satisfaction. La thèse du bilinguisme qu'il a eu la crânerie de soutenir, et ses courageuses revendications quand il s'est agi du nom, du rôle et des intérêts des Canadiens-Français, lui constituent un titre de gloire, un titre à la reconnaissance de ses compatriotes et suffiraient à la glorification de tout homme public. Les Canadiens-français, les vrais, et non les poules mouillées, les à-quat-pattistes, ne sauraient s'inspirer de plus patriotique exemple.

En se faisant l'avocat du bilinguisme dans notre pays, tout comme dans maints autres pays de l'ancien et même du nouveau monde, il s'est posé en champion de l'unité de mentalité et d'action de tous les Canadiens.

En 1898, un changement aussi inattendu que soudain survint dans la carrière du député de Montmagny. Il était fait juge de la Cour Supérieure pour le district d'Arthabaska. Il n'avait que 44 ans. Il se retira de la politique, disait-on alors, à cause de certains membres du gouvernement Laurier qu'il ne voulait plus appuyer.

La transition était brusque, trop brusque même, pour notre député. L'existence relativement paisible que lui imposait la magistrature, ne pouvait lui convenir. Il était à prévoir que le fougueux tribun politique des assemblées parlementaires et populaires ne s'éterniserait pas dans cet état d'accalmie qui le gênait fortement aux entournures. Aussi, le 30 septembre 1904, se déterminait-il à abandonner un poste, objet de la suprême ambition de tous les fils de Thémis. Sir Wilfrid Laurier, qui avait besoin d'éléments alertes et combatifs dans les élections alors prochaines, s'empressa de l'appeler au sénat pour la division de Granville.

Il se présenta ici un incident qui vaut la peine d'être rapporté. Il est connu que lorsqu'un nouveau juge arrive dans un district, les avocats lui souhaitent bien cordialement la bienvenue; ce qui avait été fait d'ailleurs pour le juge Choquette, lorsqu'il avait été intronisé à Arthabaska. Mais il est assez rare que, lorsqu'un juge prend sa retraite, pour se lancer de nouveau dans la politique, les avocats se sentent obligés de lui faire solen-

nellement leurs adieux. Messieurs les avocats d'Arthabaska, par la voix de leur bâtonnier d'alors, J.-E. Méthot, C. R., l'un des chefs conservateurs, eurent devoir lui présenter une adresse dont j'extrais ce qui suit :

"Lorsque vers le mois d'août 1898, les journaux nous apportaient la "nouvelle de votre nomination comme juge de la Cour Supérieure de ce "district, les membres de cette section du barreau ne furent pas sans ap-"préhension.

"Timides gens de robe, nous redoutions un peu ce chef politique, cé-"lèbre dans ces combats, qui allait nous arriver des premiers rangs de la "bataille, encore tout couvert de la poussière de la lutte.

"Notre anxiété ne fut pas de longue durée. Dès le premier terme, "nous constatons avec bonheur qu'en endossant l'hermine vous étiez en "même temps revêtu des qualités qui font le bon magistrat. L'assiduité "à l'étude, la modération et l'impartialité.

"Pendant les six années qui se sont écoulées depuis votre élévation "au Banc, les meilleures relations ont toujours existé entre Votre Sei-"gneurie et les membres du barreau; nous cherchons en vain une seule "occasion où cette harmonie si désirable ait été rompue.

"Tous les avocats étaient égaux devant vous, et vous donniez à toutes "les causes une égale attention. Jamais aucune considération de personne "ou de parti n'a pu influencer vos décisions, et, au moment de nous quitter, "nous sommes heureux de rendre témoignage à votre haute impartialité "et à l'indépendance de caractère que vous avez montrées dans l'adminis-"tration des affaires judiciaires de ce district."

Il est certes bien rare qu'un magistrat, retournant à la politique, reçoive un certificat aussi honorable et d'une spontanéité aussi flatteuse.

Le *Soleil* du 7 octobre 1904 salua en ces termes le retour de l'Hon. M. Choquette au champ de bataille.

"Si le parti libéral regrette à bon droit la disparition de sir Alphonse Pelle-
tier, il retrouve une compensation, puisque l'hon. M. Choquette vient de des-
cendre du banc pour retourner dans l'arène politique. C'est une détermination
sérieuse qui dénote chez celui qui l'a prise un courage fortement trempé
et un caractère bien viril. Arrivé jeune encore à une position qui est la suprême
ambition des avocats, voici qu'il l'abandonne pour se jeter dans les bras de
cette grande fascinatrice qu'on appelle la politique. C'est un aléa considéra-
ble : pour assumer un pareil risque, il faut un tempérament bien trempé.

"Le parti libéral tout entier lui souhaite une cordiale bienvenue. Sa pré-
sence dans nos rangs, après six ans de retraite, sera accueillie avec grande satis-
faction par la vieille garde qui l'a connu à l'œuvre, comme par les nouvelles
légions qui ont oui-dire de ses combats. C'est une acquisition considérable
que nous faisons au moment où va s'engager la grande bataille, car, non seule-
ment c'est un lutteur, ce qui est déjà beaucoup, mais à part cela, il possède la
confiance absolue de son chef et de son parti."

L'année suivante, en 1905, et aussi en 1906, nous le trouvons à la di-
rection du "*Soleil*", l'organe du parti libéral à Québec.

Franc libéral en politique, dévoué aux chefs du parti, loyal envers
tous et chacun d'eux, quand il lui est arrivé de différer d'opinion avec eux
sur des questions purement d'économie publique, il a fait preuve d'un
esprit d'indépendance et n'y est pas allé par quatre chemins pour exprimer
sa manière de voir, tout en regrettant vivement d'avoir, momentanément,
à se séparer de ses collègues et amis.

C'est ainsi qu'en 1905, on le trouve faisant la lutte à l'hon. S.-N. Parent, premier ministre à Québec, à l'occasion de la retraite temporaire de l'hon. Lomer Gouin et de l'hon. Adélard Turgeon, du cabinet de la province. On ne peut s'empêcher d'admettre qu'il aida grandement à l'avènement du cabinet Gouin.

Je ne suis pas dans les coulisses et par conséquent, pas suffisamment au courant des principaux motifs qui déterminèrent ce changement de venue qui fut, du reste, sanctionné par l'électorat. Il y avait alors, en présence, deux hommes de valeur, deux hommes d'action et d'entreprise: d'un côté, l'hon. S.-N. Parent qui, déjà, comme maire de la ville de Québec, avait imprimé un remarquable essor à l'ancienne capitale, et faisait sa marque comme chef de l'exécutif de la province de Québec; de l'autre, l'honorable, plus tard, sir Lomer Gouin qui, depuis trois lustres, dirige la barque ministérielle de la province avec une incontestable habileté, et avec un succès qui, de l'aveu même des autres provinces de la Confédération, auréole merveilleusement le nom du Premier Ministre.

Plus tard, malgré tout son dévouement à sir Wilfrid Laurier, son chef politique et de plus, son intime ami personnel, Choquette n'hésita pas à combattre le projet d'une marine canadienne du grand disparu. La seule concession qu'il crut devoir faire fut de proposer que le projet fût soumis à un plébiscite.

En 1916, il s'opposa à la prolongation du terme du parlement et plus tard à la conscription, ce qui lui valut d'être l'objet des plus violentes attaques au Sénat, dans la presse et dans les assemblées publiques. Un journal même, le "*Star*", de Montréal, alla jusqu'à demander son expulsion du Sénat.

Je me rappelle encore assez bien la mémorable séance que provoqua son discours du 27 avril 1916. Ce fut, comme le disait "*Le Devoir*", le lendemain "*la journée Choquette*". Ce rapport vaut la peine d'être cité en partie. Au Sénat la scène fut très corsée. Dans le discours qu'il avait prononcé quinze jours auparavant, le 12 avril, l'hon. M. Choquette s'était carrément déclaré hostile à la conscription militaire. Comme je l'ai déjà dit, le *Star*, de Montréal, commentant le discours, réclamait la déchéance du sénateur de la chambre haute. La demande du *Star* avait, pour un journal censé sérieux, un caractère passablement échevelé, tout à fait *jingo*, pour employer le mot de la dernière heure, car, enfin, dans notre pays, on est bien libre de différer d'opinion sur une question qui affecte l'économie générale, touche aux multiples intérêts des foules, question qui, dans l'espèce, concernait l'enrôlement forcé ou volontaire, la corvée ou la liberté individuelle.

Un sénateur, l'hon. M. Taylor, avait donné avis qu'il demanderait au gouvernement s'il avait pris connaissance de l'article du *Star* et ce qu'il entendait faire. Lorsqu'arriva le moment de s'occuper de cette interpellation inscrite au feuillet du jour, un autre sénateur, l'hon. M. Sproule, informa la Chambre que son collègue, l'hon. M. Taylor, l'avait prié de retirer son point d'interrogation à l'adresse du gouvernement.

Au moment où le président du Sénat annonçait le retrait de l'interpellation, l'hon. M. Choquette se levait de son siège et, soulevant une question de privilège, demandait la permission de faire entendre quelques explications. Il commença—je cite encore "*Le Devoir*"—par dire qu'il

n'avait pas l'intention de s'occuper des attaques violentes, des commentaires injurieux dont il avait été l'objet dans la presse, et des lettres dictées par un esprit de malveillance et de fanatisme aussi étroit qu'ignorant.

Puis, en arrivant à son discours du 12 avril "mon opinion"—dit-il—"est que le recrutement intensif actuel est préjudiciable au pays, en ce qu'il prive l'agriculture de milliers de jeunes gens qui, au lieu de travailler au champ, deviennent inutiles, désœuvrés qu'ils sont, dès le moment qu'ils sont enrôlés, et qu'il s'écoule plus d'une année avant qu'on les transporte en Angleterre. Qu'y a-t-il donc de criminel à énoncer cette vérité connue de tout le monde"?

La voix de l'hon. M. Choquette éclata parfois, vibrante d'indignation, à l'adresse du gouvernement *unioniste*. Il défia ses adversaires de trouver dans ses paroles une seule injure aux vrais soldats. La seule allusion qu'il avait risquée dans ce sens concernait les "*hoodlans*" que l'Armée du Salut avait transportés par milliers dans le pays du Canada, de l'aveu même de sir Robert Borden, de l'hon. M. Foster et d'autres membres du gouvernement qui exprimaient à l'hon. M. Oliver les mêmes remarques que celles qu'on lui reprochait dans son discours du 12 avril.

Le correspondant du "Devoir" qui, je crois, était M. Ernest Bilodeau, dont j'ai connu intimement la famille, et qui est une excellente plume, assistait, à la séance du 27 avril 1916. Il écrivait à son journal que, par moments, M. Choquette retrouva, même en anglais, sa fougueuse éloquence des meilleurs jours.

"Pourquoi"—dit-il—"n'ai-je pas le droit d'exprimer ma pensée comme 'tout autre'? Est-ce parce que je suis Canadien-Français et catholique? Il ne peut y avoir d'autre raison. On a même voulu rendre sir Wilfrid Laurier solidaire de mes paroles. Je suis heureux que sir Wilfrid ait rétabli les faits et qu'il ait parlé de la tension actuelle de nos relations politiques. J'admets cette tension, tout en regrettant que ma conscience d'homme public m'oblige parfois, très rarement cependant, à différer d'opinion avec mon chef politique.

"Quoiqu'il en puisse être, que le chef libéral ait tort ou raison, mes opinions sont les miennes et je les défends suivant ma conscience".

"C'est à peu près sur ces paroles", ajoutait le correspondant du "Devoir", "que M. Choquette a conclu sa protestation. Il a atteint par moments les hauteurs de la véritable éloquence, malgré une certaine hésitation occasionnelle à trouver le mot anglais. Il y a mis un ton de sincérité et d'indignation qu'on voudrait entendre plus souvent dans le monde parlementaire".

L'hon. M. Choquette eut aussi à ce sujet des démêlés avec son collègue, le sénateur Bolduc, président du Sénat, envers qui il ne ménagea pas sa façon de penser et s'exprima vertement à propos de ses intrigues pour monter à la présidence du Sénat; et cela toujours sous l'empire de sa droiture et de son indépendance de caractère.

De tout ceci ressort une impression capitale, celle que m'a constamment produite M. Choquette: Sacrifiant la diplomatie et ses courbettes, réticences et roueries, il est "*Canadian to the core*", soit dit en passant, pour les Anglo-Saxons; "Canadien-Français jusqu'à la moelle", voilà la meilleure traduction que je puisse donner de ce dicton britannique.

Toujours sur la brèche à la défense des nôtres, à preuve la lettre qu'il adressait à la *Saturday Review*, de Londres, en date du 12 janvier 1919.

Le 4 janvier précédent, cette revue, tout londonnienne et non ontarienne qu'elle soit, publiait, à propos de la guerre, un article de diatribes contre le Canadien-français. Or, ne faisant ni un ni deux, M. Choquette adressait à la "*Saturday Review*" une lettre qui était une victorieuse défense des nôtres et qui fit taire nos insulteurs.

Il est heureux que les gens de notre race trouvent d'aussi énergiques défenseurs qui, sans peur ni reproche, frappent vaillamment d'estoc et de taille au bénéfice des nôtres.

Franco-Canadien de sang qu'il est, comme pour tous ses compatriotes, le titre est beau. On n'en peut difficilement porter de meilleur à sa naissance. Il est aujourd'hui de plus haute valeur que jamais de par la terre. M. le juge Choquette a tiré toutes les facultés de son âme dans l'amour profond de son pays, du sol natal et particulièrement de tous les endroits où, au milieu des hauts et des bas de l'existence, il a pu tout particulièrement exercer ces facultés: Belœil, Arthabaska, Québec, Montmagny.

Rien d'étonnant si, à l'occasion, il a cru devoir donner un vaillant coup d'épaulé à quelques-unes de nos grandes entreprises. Dès 1896, alors que le projet de construire un pont à Québec, était devenu enfin un thème d'intérêt général, la compagnie d'alors, à la tête de l'entreprise, lui exprima officiellement de chaleureux remerciements pour la part qu'il avait prise à l'octroi du premier million de piastres par le gouvernement pour l'exécution des travaux de la gigantesque structure. Il fut l'organisateur et le premier président de la compagnie du chemin de fer de Matane et Gaspé, et de celle du chemin de fer de la Baie des Ha ! Ha ! dans la chaîne des Laurentides, près de Chicoutimi. Ces voies ferrées ont été facilement construites et fonctionnent depuis plusieurs années.

En dehors de ces entreprises économiques, l'honorable M. Choquette prenait part aux œuvres de charité publique. A ce titre, il est membre d'une foule de sociétés de bienfaisance et de secours mutuels.

Dans sa fiévreuse activité pour la chose publique, M. Choquette n'oublia jamais le côté social de l'existence et même le sport. A Montmagny, il s'était fait l'organisateur, la cheville ouvrière, l'âme de bien des fêtes publiques, musicales, au cours desquelles on rencontrait des artistes comme Mlle LaPalme, Paul Dufault, et cette regrettée mademoiselle Bender, pianiste virtuose décédée à la fleur de l'âge; Arthur Lavigne et le professeur Gilbert, Madame Fafard Drolet, Francis Archambault, et que d'autres; représentations dramatiques, tournois sportiques, courses, etc. Bien des notabilités en tout genre ont figuré sous son égide à Montmagny. Un jour, il invitait à sa résidence, à Montmagny, lord Grey, alors gouverneur général du Canada, lady Grey, et les membres de leur suite. Il y avait quelques invités de Québec; j'étais du nombre. J'y fus témoin d'une merveilleuse fête de nuit. Le coup d'œil était vraiment féerique.

Plus tard, en 1913, il invitait MM. René Bazin et Etienne Lamy, membres de l'Académie française, à visiter les belles paroisses du comté de Montmorency, invitation qui fut cordialement acceptée par ces illustres friands de savoir.

Depuis, René Bazin, dans son livre *Nord et Sud*, a consacré quelques tou-

chantes pages à cette visite impromptu dont les deux académiciens se déclarèrent sincèrement enchantés.

Inutile de dire si, souvent, grâce à son initiative, citoyens et citoyennes de Montmagny ont eu des moments bien agréables.

S'il a eu des adversaires, il n'a pas eu d'ennemis. On a pu être aux prises avec lui dans l'arène politique, mais on lui a toujours gardé estime et considération, hommage discret et constant rendu à sa sincérité et à sa droiture.

Son successeur au sénat pour la division Granville disait dans le remarquable discours d'intronisation qu'il prononçait dans l'auguste chambre le 2 mars dernier.

"Puisque j'ai mentionné le nom de l'honorable M. Choquette, je dois dire que, depuis mon arrivée dans cette Chambre, j'ai cru comprendre qu'il avait figuré parmi les membres les plus combatifs du Sénat, dont cependant l'atmosphère doit être généralement assez paisible. Je ne suis pas surpris de cette rumeur, car j'ai eu l'occasion bien souvent de croiser le fer avec l'honorable M. Choquette dans les luttes politiques; mais je dois ajouter que, tout en combattant ses opinions et son drapeau, j'ai toujours trouvé chez lui une grande loyauté envers nos institutions et une grande sincérité de conviction."

Sir James Loughheed, *leader* unioniste du sénat, eut l'amabilité d'appuyer les remarques de l'hon. Thomas Chapais, en disant qu'il avait toujours éprouvé la plus franche estime pour l'Hon. M. Choquette, à cause de la sincérité de ses convictions et le talent qu'il mettait à les défendre.

Ces témoignages d'adversaires politiques devaient entrer dans le cadre de cet écriit.

Je termine cette tentative d'esquisse d'un Franco-Canadien comme j'en souhaite plus d'un dans notre population. J'espère qu'on lui fera bon accueil.

Comme tous les membres de notre pauvre humanité, l'hon. M. Choquette a assurément des faiblesses et des défauts.—Jusqu'ici, il nous a empêchés de les voir.

La fin de sa vie va s'écouler paisiblement au sein de la magistrature où je lui souhaite de multiples satisfactions. S'il n'y rencontre pas les tourmentes de l'atmosphère politique, que, de tempérament, il affectionne, il aura, de temps à autre, l'intime jouissance de faire reprendre le sentier de l'ordre et du devoir à bien des gens, des jeunes surtout, la plupart du temps plutôt malades que criminels, estropiés, infirmes au moral, héritiers de tares et de faiblesses remontant à leurs ancêtres paternels et maternels.

N. L. Tasson

REPLIES TO ASPERSIONS UPON FRENCH-CANADA

Quebec, February 12, 1919.

To the Editor, "The Saturday Review," London, England.

Sir,—In your number of the 4th of January last (page 7), there appears what must be qualified as an extremely malignant article against the French-Canadians of one of the finest provinces of Canada. It can be confidently asserted that not a single reputable English paper would, in Canada, have committed such a blunder.

What was the object sought to be attained by the article? Who inspired it? I do not presume to say. But there is no doubt that you have been grossly deceived.

Remember that it is against British subjects, faithful for nigh unto two centuries to the Crown and on the morrow of the great victory achieved by British and French valor on the soil of France, that you dish up to your readers such a delectable banquet.

It has been well said that it sometimes takes a volume to refute an error which may be contained in two lines. To refute all the errors contained in the article in question would take more space in your Review than one could reasonably ask for and more time than I could spare from my daily duties. I will, therefore, concisely deal only with what may be considered of passing interest to your readers: The enlistment of French-Canadians and the depopulation of the Eastern Townships.

MATTER OF NAMES

You say the French-Canadians have not volunteered according to their number. Permit me to retort that my fellow-countrymen have done their duty and their whole duty. The abstention is only apparent and comes (1) from the fact that the French-Canadian element is only credited with names indisputably French, such as Beauchamp, Ledieu, Fournier, etc., whereas (2) the English element benefits from a great many French whose names, from different motives and through no fault of the person, have been anglicized, such as, Colt (Poulin), Bird (Loiseau), Drinkwater (Boileau), etc., and because (3) a considerable number of English names designate to-day among us French families, such as, Campbell, Wilson, Brown, Readman, Ostell, Rose, Ball, Macdonald, Warren, Dick, Blackburn, Robertson, Ampleman, Byrne, etc., who have not received a drop of English or Irish blood in their veins, in one case from the days when the officers of Wolfe established themselves in 1760 in the neighborhood of Quebec, and, in the other, since the great Irish immigration in the middle of the last century. All these families bearing English or Irish names are French and Catholic, but their designation on the list of Canadian soldiers is attributed to the English element.

BAD POLICY.

The response would have been greater and out of all proportion to our number, had it not been for the insane policy pursued by the Ottawa authorities, both civil and military. To begin with, all the recruiting officers were English, speaking and, in some cases, Protestant clergymen. Those recruiting officers unable to speak French, addressed meetings in our province in a language which the great majority of our people did not understand. You can imagine the effect produced ; particularly when it was bruited around and even said right out from the platform that French-Canadians were not wanted to win the war.

I might here remark that more than 50 p- c. of the soldiers said to be of English descent were born in England.

Furthermore, the French-Canadian is a pure and unadulterated Canadian, no mixture about him : attached to the soil for three centuries he has taken root therein and proclaims Canada his country. Unfortunately the same thing cannot be said of the Anglo-Canadian.

BRITISH TO THE CORE.

Moreover, we are loyal subjects of the British Crown. We are grateful for our position under the flag. One of our most illustrious French-Canadian Bishop in the old days said from the pulpit of the Basilica of Quebec : "Where is the good patriot, where is the loyal subject, I go further, where is the true Christian whose heart has not been made glad by the happy news of the success of England: the dominion of the seas assured to Great Britain, the flag majestically unrolled on all the seas, the enemy confounded and humiliated". Our great French-Canadian politician and statesman, Sir Wilfrid Laurier, Prime Minister of Canada for fifteen years, said of himself in our House of Commons that he was British to the core. And so are nearly all the leading French-Canadian politicians. But all are also Canadian to the core.

And we are not unmindful of the land from which our forefathers sprang. We cherish and revere our mother country and flatter ourselves that the generous and valiant blood which flows in that land flows in our veins. How could we sever the bonds which bind us to both our mother countries !

ON THE FARMS

Thus when England was menaced by the submarine and cried aloud for sustenance, we had but one thought. While our sons were offering their blood, our old farmers, together with their wives and daughters, were drawing from the soil the priceless food which would nourish the soldier and help bring about final victory. The slogan was that each farm must produce sufficiently to feed ten soldiers. And so successful were our people that, in one year, they produced one hundred million dollars worth of butter, cheese, meat, etc.

This is a faint picture of what we have done to help bring about our great victory and of which you seem to be unaware.

EASTERN TOWNSHIPS.

Now what shall I say of the depopulation of the Townships which you charge us with. The story is a sad one. About the end of the 18th century, following the American revolution, the province of Quebec gave hundreds of thousands of acres of land to the United Empire Loyalists and to the English and Scots that came directly from the Old Country. We can proudly say that none of the Colonies had such a fine type of emigrants. In a comparatively short time, the Quebec-American formed a gentry of the very best class. Fine houses, vast fields, perfect cultivation of the soil gave to the Townships a most picturesque aspect : in fact, so beautiful to the eye was the vista that it yet bears the name among us of the Canadian Switzerland. Alas ! It is said that Spain became intoxicated and finally died from the gold that came from America. In the same way, our fellow-countrymen of English extraction were extinguished by their wealth. As you very properly say, although unaware of the cruelty of your observation, their sons provided the large garrisons of Quebec and Montreal, and the inevitable consequence was that the farm suffered by the desertion. The young people would not come back to the land and lead the simple life. Thereafter the lot of the tiller of the soil became more unbearable. The easy and productive raising of cattle for the market was no longer possible : recourse had to be had to the dairy industry which required much manual labor. But the English speaking father was not blessed with many children and the "rari nantes" did not feel inclined to do work which soiled the hands and bent the back. They went away. To-day these fine houses are only inhabited by the old folks. The farms have taken a pitiable aspect. No schools, no churches. The big English farmer has lost the influence that he once had in the municipal councils and elsewhere. They are not to be reckoned with. They feel their misfortune and bewail their lot. But whose fault is it ? They themselves are the architects of their own fate. They advertise their goods for sale ; they petition the Catholic priest to come to their assistance. Is it then surprising that our young men, sober, brave, loving the land that bore them and coming from the fief-held Seigniorial districts, have bought and are continuing to buy by the hundreds these British created settlements ? Mark the contrast ! Land which is worth one hundred to one hundred and fifty dollars an acre in the French districts, is sold from thirty to fifty dollars in the Townships.

NOT DESIRED.

This is a short sketch of the depopulation of the Townships and the invasion of the French-Canadians. Far from desiring the banishment of our fellow-subjects, we hope that some day in the near future they will come back into their own. Some short time ago, the Federal Government, at the solicitation of one of the greatest men produced in the Townships, made a grant with the object of re-peopling these districts. But the scheme, although attempted in Great Britain, came to naught. And now it is to be feared that the once prosperous English speaking settlement in the Townships is doomed to disappear. In a quarter of a century hence there will not be one gentleman-farmer to tell the tale of his self-deserved misfortune.

Permit me to add one word as to the author who calls forth this diatribe on your part. When a man vilifies a whole race it is the part of wisdom to inquire as to his credentials. What has he done to invite attention to his work? Is he speaking the thoughts which animate his fellows and putting forth their common grievances for redress by those in whose power such redress can be secured? Naturally one would imagine that this diabolical treatment of Britishers would have come before the Commons at Ottawa and instant relief would be had from such an intolerable situation.

PREJUDICE-SPREADING

I am somewhat familiar with the great English names in Canada and am happy to say on terms of intimacy with some ; but never have I heard the name of Mr. Robert Sellar. Of course, I am sorrowfully aware that, in my own province, as well as in our sister province of Ontario, there are men whose sole business in life is to spread discontent, prejudice and bigotry. But it seems to me that worthy men should suffer them to fall into the oblivion they so much deserve.

I am aware that the breadth of the Atlantic Ocean divides us and the distance may help to produce a false perspective. Consequently, feeling sure that you desire to have the truth and the whole truth about this matter, I would respectfully urge you to ask men of the type of Hon. Sidney Fisher, of the Townships, and Minister of the Crown for many years in Canada, Hon. Senator Edwards, the great lumberman, Hon. Judge McCorkill, now both recently dead, who has represented in our Legislature the only county in the Townships which still is overwhelmingly British, of the Hon. Mr. Mitchell, Provincial Treasurer of this province, Hon. Frank Carrel, a member of the Legislative Council ; the late Mr. Edward Harper-Wade, whose writings must be familiar to you, Honorable Senator Foster, J. G. Scott and Mr. W. Bullock, M.P.P. for the Townships. I say I would respectfully urge you to ask these men what they think of the attitude of the French-Canadians towards their fellow-subjects.

If your opinion of our public men is as low as your opinion of your own, eliminate the politician, and ask the Anglican Bishop of Montreal or the Anglican Bishop of Quebec what they think of Mr. Robert Sellar's work or the criticism which it has pleased you to level at the French Catholics of Canada. If they subscribe to one line of either, I will confess that I am suffering from an illusion and that my compatriots deserve the reprobation which you both pour on their heads.

